

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 01 février à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 26 janvier 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN

Étaient absents excusés :

Jean-Jacques MORLAY,

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert ROUSSEAU

N°2023/D/008 - Objet : **Adhésion Ville amicale pour l'autisme**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Ville de Feytiat souhaite affirmer son intention de devenir partenaire du « Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme » (RVAA), et faire acte de candidature au titre, accordé par cette association, de « Ville amicale pour l'autisme ».

Ce processus de candidature a pour objet d'élaborer et présenter un plan d'action municipal.

Celui-ci reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- **signer la charte** du « Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme » et mettre en pratique les critères définis dans ce texte (annexe de cette délibération).
- **élaborer une vision commune et partagée** de la place de la personne autiste dans la Ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la collectivité et des habitants du territoire.
- **élaborer un diagnostic de territoire** afin d'avoir un état des lieux complet de ce qui existe en termes d'inclusion des personnes autistes ou atteintes de maladies neurodégénératives.
- **s'engager, dans un plan d'action (2022/2026)**, à créer des conditions favorables (techniques, humaines, de communication) afin :
 - de sensibiliser tous les publics grâce à la mise en place de formations, de conférences, de tables rondes (liste non exhaustive)...

- d'organiser des animations pour tous les publics dans le cadre de la quinzaine de l'autisme, tous les ans, en avril. Et de célébrer à cette occasion, chaque 2 avril, la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.
 - de lutter contre toutes formes d'exclusion et de harcèlement dans les structures éducatives municipales gérées par la Ville de Feytiat.
 - d'œuvrer par une politique volontariste à la recherche du bien être des personnes autistes ou porteuses de maladies neurodégénératives, en termes d'écoute, de mobilité, d'accès au service public et aux bâtiments municipaux...
 - d'évaluer et de suivre les progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action.
- de communiquer sur l'appartenance de la Ville de Feytiat au réseau « Ville amicale pour l'autisme » afin d'en partager la philosophie et les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action.
- désigner un élu membre titulaire et le cas échéant suppléant afin de représenter la collectivité auprès de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la présentation du partenariat pouvant lier Feytiat et le "Réseau Ville amicale pour l'Autisme",

AUTORISE LE MAIRE,

- à confirmer le souhait de la Ville de Feytiat de devenir membre du « Réseau des Villes amicales pour l'autisme » et candidater au titre de Ville amicale pour l'autisme.
- à signer la charte « Réseau des Villes amicales pour l'autisme », qui est un acte obligatoire pour l'adhésion.
- à inscrire au budget la cotisation annuelle pour l'adhésion au réseau des Villes amicales pour l'autisme, grilles tarifaires en annexe.
- à signer une convention de partenariat et d'actions avec l'Association Autisme Amitié Panazol,
- DÉSIGNE pour représenter Feytiat au sein de l'association « Réseau des Villes amicales pour l'autisme » : Madame Martine LEPETIT (titulaire) et Monsieur Laurent LAFAYE (suppléant).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 01 février

Le Maire,


Gaston CHASSAIN

